



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le 25 mars
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 05 mars 2021

Délibération B20210311_27	Aides communautaires en faveur de la rénovation des façades
--------------------------------------	--

Etaient présents : AUDOUBERT René, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DEJEAN Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT ÉRIC, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient Excusés : BAUDINIÈRE Julien, DANES Richard, DEGA Gilbert, FERRAGE Pierre, HO Bastien, Payen Éric, SENECLAUZE Christian.

Pouvoirs : Murcia Christian pouvoir à Jean CHALDUC, VIEL Pierre pouvoir à Denis TURREL.

Secrétaire de séance : Chantal GILAMA

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 34 (Maire de Lapeyrère décédé)
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 27

OBJET : Aides communautaires en faveur de la rénovation des façades

Par délibération du 24 octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'aides communautaires en faveur de la rénovation des façades. La communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs des subventions pour la rénovation des façades des biens situés dans un périmètre défini. Ces aides sont octroyées dans le cadre de l'opération de rénovation des façades qui intervient sur les 32 communes de l'intercommunalité.

2 dossiers ont été soumis à l'examen de la commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap le 1^{er} mars dernier. Celle-ci s'étant prononcée favorablement sur une enveloppe de subventions globale de 3 894,00 €, pour un montant de travaux de 13 515,95 € HT.

Nom	Adresse	PO/ PB	Type de travaux	Montant des travaux HT	Subvention CCV
DJIBALENE	18, Rue de la porte neuve 31310 MONTESQUIEU- VOLVESTRE	PO	Piquage et rejointage des façades Rebouchage fissures verticales R+1 et RDC Application d'un enduit au mortier de chaux Restauration des fenêtres et des corniches	10 385,95 €	3000,00 €
ALBERT (SCI TEQUIALBERT)	17, Place du préau 31310 RIEUX- VOLVESTRE	PB	Traitement des fissures Enduit à la chaux	3 130,00 € (Travaux éligibles : 2 980 €)	894,00 €
TOTAL				13 515,95 €	3 894,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap du 1^{er} mars 2021,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à la rénovation des façades, aux conditions prévues dans le tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

Pour copie conforme,

Adopté à l'unanimité

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Président,

Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.